

Ecole Elémentaire Jacques Prévert 5 bis rue du Parc 35590 Saint Gilles

Procès-verbal du Conseil d'Ecole élémentaire Jacques Prévert du vendredi 4 mars 2016.

Etaient présents : Mr D., directeur, président du Conseil d'Ecole,

Les enseignants : Mmes C., C., L., L., L.M., S., Q., Mrs B., R.,

Les parents : Mmes N., L., L., A., G., Mrs D., V.,

La municipalité : Mr T., Maire de Saint Gilles (Monsieur le Maire reprend la délégation de Mme D. pour les affaires scolaires), Mme F., 1^{ère} adjointe municipale.

Excusés :

Mr B., IEN,

Mme M., DDEN,

Mme D., adjointe aux affaires scolaires,

Parents : Mmes T., G., G.

* * * * *

- **Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

- **Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2 015 – 2 016**

Les effectifs à la rentrée sont prévus à ce jour à 255 élèves (58 CP – 45 CE1 – 51 CE2 – 44 CM1 – 57 CM2).

Pas de mesure d'ouverture ni de fermeture envisagée.

- **Crédits alloués à l'école par la mairie pour l'année 2016**

Le conseil municipal a voté (pour 250 élèves) :

- Fournitures : 30,48 € / élève
- Animations et sorties : 2,79 € / élève (versé à l'APE)
- Livres et fichiers : 3,57 € / élève

L'école a demandé une subvention exceptionnelle pour l'acquisition des manuels de français et mathématiques afin de s'adapter aux nouveaux programmes. Une somme supplémentaire sera votée au prochain conseil municipal.

- Transport : 106,08 € x 10 classes

L'école a renouvelé les demandes d'investissement en informatique (achat de postes fixes d'occasion pour équiper les classes, 2 ordinateurs portables pour le meuble informatique et un vidéoprojecteur fixe dans la 10^e classe).

M. D., parent d'élève, a réussi grâce à son entreprise, à doter l'école de 5 PC d'occasion (peut-être 10) équipés de Windows7. La date de livraison n'est pas précisée.

La mairie n'a pas de contrat de maintenance informatique et il n'est pas prévu qu'il y en ait.

Des travaux d'entretien et d'aménagement de l'école ont été demandés pour cet été :

- refaire le marquage des jeux et marelles tracés sur la cour,
- installer un éclairage dans la cour (entre les classes et le portail du parking),
- poser un panneau interdisant l'accès à la cour de l'école aux personnes non autorisées,
- poursuivre l'entretien et la peinture des classes, notamment les boiseries extérieures,
- améliorer la signalétique de l'école dans la commune,
- compléter l'installation électrique de chaque classe pour le branchement propre de 3 ordinateurs et ses périphériques (goulottes électriques),
- refaire le sol et l'enrobé autour d'un des arbres de la cour et y installer un banc circulaire.

- **Suivi des projets pédagogiques de l'année**

- CM2 : St Malo, musée de la cité d'Aleth, port de St Malo,
- CM1 : projet de classe patrimoine à Rennes (cf. CR précédent),
- CE2 : "Autour du monde", projet incluant notamment chants et danses du monde (danses indienne, africaine, brésilienne),
- Cycle 2 + CE2 de Mme C. : contes en Brocéliande fin mai en lien avec le projet musique (les créatures mystérieuses : dragon, vampire, loup, fée),
- Cycle 2 : fête du 100^e jour de classe, ludothèque, matinée au musée de la Bintinais à Rennes,
- CE1/CE2 + CM1 : "Etangs d'arts" en juin-juillet,
- Concert au Sabot d'Or mardi 8 mars,
- Semaine des arts en juin,
- Spectacle au Sabot d'Or le 7 juin : une représentation cycle 2 et une au cycle 3,
- UFRAPS (étudiants en sport) avec les CM pendant 9 séances (danse, hockey et acrosport),
- Mr Pellan intervient en EPS pour 5 séances auprès des CP (vendredi après-midi : lutte) et CE1 (jeudi matin : tennis).

- **Demande de projets avec la bibliothèque municipale**

Les enseignants aimeraient renforcer les liens avec la bibliothèque municipale et profiter des compétences des bibliothécaires. Les élèves de Saint-Gilles seraient ainsi plus nombreux à la fréquenter. Ils demandent si les projets et visites pourraient être plus nombreux.

La demande sera étudiée avec Mme J., adjointe déléguée à la culture et l'école. Le SYRENOR propose aussi des animations.

- **Intervention d'un animateur sportif de l'USSG**

Le 11 novembre 2015, M. P., président de l'USSG a proposé au directeur de mettre l'animateur sportif à disposition pour les écoles (privée et publique). L'école étant intéressée, le directeur a demandé d'envoyer un courrier de confirmation qu'il a reçu par mél le 15 décembre. La proposition portait sur 40 heures pour les 2 écoles, 20h pour chaque école.

Le directeur a répondu que, s'il était d'accord sur le projet, la répartition ne respectait pas la différence d'effectifs entre les 2 écoles et n'était pas acceptable en l'état. L'équité serait de tenir compte des effectifs de chaque école, comme il est fait pour les actions municipales (parcours orchestre, semaine des sciences).

Cette réponse a été portée à la connaissance du bureau de l'USSG, puis de M. le maire et M. B. adjoint aux associations.

Le 1^{er} février, le bureau de l'USSG s'est réuni et le président a renvoyé un courrier où il précise :

"les heures seront réparties équitablement aux deux écoles soit 20H chacune sous réserve de l'accord dérogatoire municipal de la mise à disposition de l'éducateur aux écoles par rapport à la convention en cours".

M. B., adjoint municipal délégué à la vie associative et sportive, a réuni la commission des associations et a précisé concernant l'USSG :

- *Que l'association doit informer en amont les co-financeurs de toutes modifications dans la définition du poste (missions, temps de travail.....)*

- *Nous considérons qu'il est souhaitable que la mission principale de l'animateur sportif soit avant tout destinée à l'USSG et si une section dégage des heures du fait d'une baisse d'activité, il faut rechercher une ré-attribution vers d'autres sections ...*

- *... si ces heures sont attribuées aux écoles cela doit avoir un caractère exceptionnel et doit se faire selon le fondement que nous avons toujours établi pour les aides attribuées aux écoles à savoir : **au pourcentage suivant le nombre d'élèves** sauf si la convention précise un dispositif particulier.*

- *Une convention doit être établie entre l'organisme d'accueil et l'association afin de se prémunir de problèmes en cas d'accidents lors de l'activité de l'animateur.*

L'école est d'accord avec les décisions de la commission municipale. Dans un premier temps, les enseignants concernés et l'animateur sportif se sont réunis et ont mis en place leurs projets. Les 2 classes de CP auront une activité lutte le vendredi matin, et les 2 classes de CE1 feront tennis le jeudi matin.

Une convention a été établie entre l'USSG et l'école. Elle a été validée par l'IEN. Les séances avec l'animateur sportif ont commencé cette semaine (jeudi 3 mars).

L'école attend maintenant que l'USSG se mette en conformité avec la décision de la commission municipale et interpelle M. le Maire à ce sujet.

Monsieur le Maire a précisé que l'animateur sportif est rétribué à 80% par la mairie (environ 37000 € par an). Il est rappelé que l'employeur de l'USSG est la mairie. Monsieur le Maire a demandé au président de l'USSG de se mettre en conformité avec la décision de la commission. Sans réponse positive, la mairie en tiendra compte lors du renouvellement prochain de la convention.

- **Parking du Clos Margot**

Il n'y a pas de solution immédiate mais le problème est pris en compte. Une étude a été lancée pour voir quels travaux pourraient être menés, notamment aménager de nouvelles places de parking autour des écoles. Le plan retenu sera soumis aux écoles, aux parents. Une fois validé, il y aura appel d'offres. Les travaux commenceraient cet été.

- **Rythmes scolaires**

Le directeur revient sur la réunion du comité de suivi de décembre. Il n'y aura pas de changement d'horaires pour l'année scolaire 2016-2017. Le prochain comité de suivi aura lieu en avril. L'organisation future (à partir de 2017-2018) sera discutée. La question de la gratuité du temps d'activités périscolaires (TAP) sera posée.

Tous les acteurs (mairie, enseignants, parents) font un constat négatif de la semaine des 4 jours et demi : elle ne profite pas aux enfants qui sont plus fatigués, elle met les municipalités en difficulté (les finances, le recrutement, la disponibilité des locaux), elle pose des problèmes d'organisation aux parents...

Le problème posé par le caractère irrégulier des rythmes à St Gilles est reconnu par la mairie mais, pour des raisons financières et organisationnelles, elle n'a pas actuellement d'autres solutions à proposer.

Concernant les rythmes scolaires et leurs incidences, les remontées ont été faites vers le DASEN par des représentations enseignantes, vers le préfet par les communes.

Un parent souhaite évoquer le comité de suivi parents / municipalité sur la gestion du périscolaire. Il a permis de vraies avancées. Les parents remercient la mairie pour son écoute et sa réactivité.